

# Information délocalisation du TCS - version détaillée - Tennis Club de Seyssins

Le maire de Seyssins souhaite vendre les terrains de tennis pour réaliser une opération immobilière. Il propose au club d'être hébergé sur le site de la Ligue de tennis au Rondeau.

2 séances de travail Ligue & TCS ont permis de définir le cadre :

- mise à disposition de courts extérieurs non éclairés, sous conditions non définies à ce jour
- pas de club house
- organisation problématique de l'école de tennis

Après une étude approfondie, les enseignants et le bureau du TCS se sont prononcés à l'unanimité CONTRE cette position prise par la mairie de Seyssins, étant donné l'éloignement, la dégradation du service rendu aux pratiquants et le risque majeur de disparition de l'identité et de l'esprit du club.

Le bureau consulte, de façon anonyme, l'ensemble de ses adhérents pour connaître leur position.

Pour vous aider dans la compréhension de la situation, le bureau du TCS vous propose de prendre une

connaissance exhaustive des éléments échangés avec la ville de Seyssins depuis près de 3 ans.

## **Échanges TCS – mairie de Seyssins de fin 2020 à mars 2023 – version détaillée.**

[retour version synthétique](#)

**Décembre 2020 : la mairie séduite par le nouveau projet du club, un club d'extérieur avec des installations rénovées, valorisant le site et l'ajout de 2 padels sur le court #5.**

Le TCS présente au maire et à ses adjoints au sport et à l'urbanisme, un nouveau projet pour le club.

Abandon de la demande de construction de court couvert, recentrage sur un club extérieur valorisant la situation géographique.

Éclairage du court #6 et rénovation de l'éclairage des courts #1 à #4

Construction de 2 padels extérieurs sur le court #5

Rénovation du club- house, notamment sanitaires avec accès extérieurs.

Le maire et son conseil municipal se disent intéressés par cette nouvelle proposition.

**Avril 2021 : un nouveau court éclairé, la réfection de l'éclairage, l'aménagement du club house planifiés**

**avant la fin 2022.**

La mairie réalise l'éclairage du court #6.

Planification des travaux suivants par la mairie :

Réfection éclairage des 4 courts en 1 ou 2 tranches en 2021 ou étalée sur 2021 et 2022

Accessibilité PMR des vestiaires et sanitaires du club-house dans le cadre des travaux d'optimisation énergétique déployés par la ville de Seyssins

Padels mis au plan pluriannuel d'investissement (PPI) en fin de mandat.

**Octobre 2021 : la mairie annonce au TCS un décalage de plus d'un an de la réfection des éclairages et n'envisage plus le financement des padels.**

Nouvelle planification proposée par la mairie, au vu des retards engendrés par la crise sanitaire.

2022 : isolation, réfection sanitaires et vestiaires, accès PMR par l'extérieur du club-house

2022 : réfection éclairage courts phase 1

2023 : réfection éclairage courts phase 2

2024 : réfection des courts de tennis

L'étalement de la réalisation des travaux par la mairie, l'absence de perspective sur les padels amènent le bureau du TCS à repenser le projet et son financement.

**1er trimestre 2022 : le TCS élabore un projet pour auto-financer les travaux d'éclairage et la construction des padels.**

Le bureau du TCS élabore plusieurs scénarios de financement et de planification des travaux.

Le principe est de commencer par les padels.

En effet, la demande est forte, les padels disponibles dans la zone Grenoble sud sont peu nombreux.

La fréquentation des padels permettra leur financement ainsi que le financement d'autres travaux pour le club..

Élaboration d'un business plan

Recherche de financements bancaires

Demande à la mairie d'un cautionnement sur un prêt.

Le TCS engage un expert comptable.

**Mai 2022 : la mairie encourage le TCS dans ce nouveau projet, accepte de cautionner un prêt bancaire au nom du TCS.**

Réunion TCS – mairie aboutissant au schéma de principe :  
Financement des padels et de la réfection des éclairages par le club.



Prise en charge des travaux de gros oeuvre et de la reprise des accès PMR par la ville

La mairie demande au club de convoquer une AG extraordinaire.

Au delà de l'aspect formel nécessaire, la ville désire

évaluer le réel intérêt des adhérents pour ce projet.

Les représentants de la mairie, DGS et adjoint aux sports, nous précisent que 50 participants à l'AGE est un objectif que nous devons nous fixer.

Ce nombre leur assurera que ce projet est bien désiré par le club, et pas uniquement par ses dirigeants

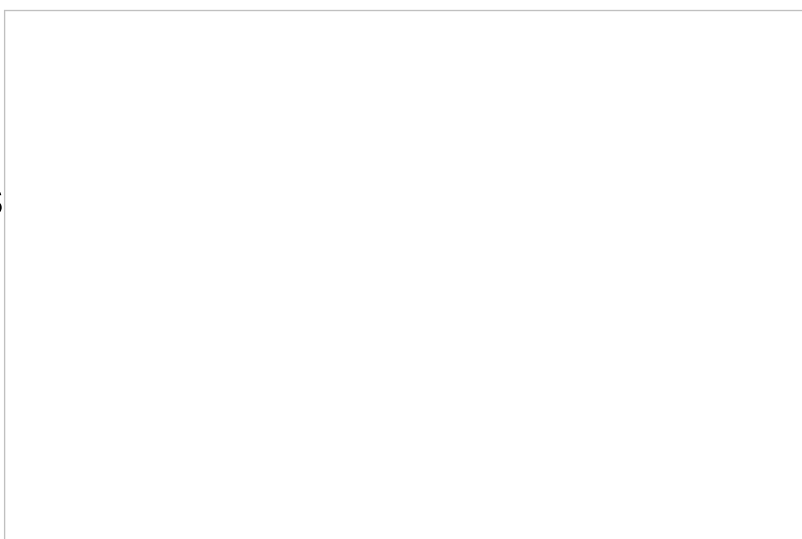
**1er juin 2022 : l'assemblée générale extraordinaire et Loïck Ferrucci, adjoint aux sports, valident le projet co-financé par la mairie et le club.**

[Assemblée générale extraordinaire](#)

**Juillet-septembre 2022 : le TCS assiste la mairie dans la définition des travaux de terrassement à réaliser, et fait un point d'étape lors de l'AG ordinaire en présence de Loïck Ferrucci, adjoint aux sports.**

La mairie fait appel à des entreprises pour estimer le montant des travaux de terrassement à réaliser.

Il est demandé au TCS de préciser les besoins.



Le TCS demande une rencontre avec le maire de Seyssins pour la planification des travaux, approuvés en AGE du 1er juin.

Le cabinet du maire répond en proposant une réunion quand les éléments de chiffrage de travaux seront disponibles.

Le TCS fait appel à un de ses adhérents architecte diplômé d'état Yannick Mertens.

Le TCS organise une réunion avec les entreprises de construction de padel et de terrassement, les services de la mairie et Loïck Ferrucci, le 21 septembre.

À la suite de cette réunion Yannick réalise bénévolement une esquisse de projet et un dossier de consultation transmis à plusieurs entreprises, dont celle choisie par la mairie.

Ce projet est présenté en [assemblée générale ordinaire du 22 octobre 2022](#).

Il comporte 4 lots et prend en compte le terrassement pour les padels ainsi que des réaménagements permettant de végétaliser et valoriser le site en améliorant l'accès PMR.

Lors de l'AG, Loïck Ferrucci souligne l'importance de l'intervention de l'expert comptable.

Il met en avant le dynamisme de l'association et l'engagement des bénévoles.

Il est positivement étonné par les candidatures spontanées de plusieurs personnes à venir rejoindre les bénévoles dirigeants.

Le club emploie 3 salariés et est en terme de budget le 2ème club de Seyssins.

Le TCS reçoit un premier chiffrage dans la semaine du 21 novembre. Le chiffrage est transmis à la mairie.

**26 novembre 2022 : le TCS participe aux assises de la vie associative. Fabrice Hugelé, maire de Seyssins propose de faciliter une rencontre avec les dirigeants de la ligue ARA pour relancer un partenariat TCS & ligue.**

Anne, présidente et Mathieu, vice-président participent aux assises de la vie associative.

À l'issue de la réunion, le maire et son adjoint aux sports nous font part d'une rencontre fortuite qu'ils ont eue pendant l'été avec le président de la ligue de tennis ARA.

Ils nous proposent d'organiser une réunion avec le président de la ligue, Florent Dousset, pour relancer le partenariat qui existait préalablement avec la ligue.

Anne et Mathieu répondent favorablement à cette proposition.

Anne et Mathieu sont contactés dès le 1er décembre pour l'organisation de cette réunion qui est planifiée le 16 janvier 2023.

Dans l'intervalle aucune nouvelle à propos de la réunion demandée pour la planification du projet club.

**16 janvier 2023 : le maire de Seyssins surprend les dirigeants de la ligue et du TCS en annonçant sa décision de vendre les terrains du TCS.**

**Il demande à la ligue et au TCS et travailler un "projet**

## **de mutualisation des équipements situés sur la commune de Seyssins”.**

Anne et Mathieu se rendent à la réunion organisée par la mairie. Sont aussi présents :

Fabrice Hugelé, maire

Loick Ferrucci, adjoint aux sports

Bruno Jacquier, Directeur Général des Services

Guy Zunarelli représentant Florent Dousset pour la ligue ARA

Stéphane Costarella responsable régional du développement à la ligue de tennis ARA.

Le maire explique que les contraintes financières de la commune le conduisent à envisager de vendre le terrain sur lequel le TCS est implanté.

Il exprime que deux implantations sur la commune de Seyssins possèdent des courts de tennis, et qu'une mutualisation lui semble une opportunité importante à étudier.

Le maire explique que la vente du terrain et les rentrées de taxe foncière pourraient lui permettre de financer des investissements nécessaires à l'implantation du TCS sur le site de la ligue et de participer au frais de fonctionnement du site de la ligue.

Le maire demande au TCS et à la ligue de travailler ensemble pour étudier la faisabilité d'un partenariat dans l'intérêt de tous.

Le motif réel de la réunion et l'intention de déménager le



TCS sur le site de la ligue ont été découverts pendant cette réunion et par la ligue et par le TCS.

15 janvier, Loick Ferrucci appelle Anne pour s'excuser au nom du maire de ne pas avoir informé au préalable le TCS du sujet réel de la réunion.

L'adjoint aux sports précise au cours de cet entretien qu'il est très attaché à la vie associative et qu'il comprend qu'un club-house est indispensable à notre fonctionnement.

Selon lui, une solution pourra être trouvée pour en implanter un sur le site de la ligue

**18 janvier 2023 : lors d'une réunion extraordinaire, le bureau du TCS décide de conduire avec la ligue l'étude de faisabilité de sa délocalisation au Rondeau pour présenter les résultats à la mairie de Seyssins avant mi-mars.**

Le bureau exprime unanimement son étonnement.

Le bureau ne comprend pas le coup d'arrêt brutal et unilatéral donné par la mairie au projet élaboré et travaillé depuis plus de 2 ans.

Après discussions, le bureau prend 2 décisions :

Travailler de façon approfondie avec la ligue pour évaluer la faisabilité de ce projet de mutualisation, et ce très rapidement.

Ne pas informer les adhérents avant que cette étude n'ait pu être réalisée, présentée et discutée avec la mairie.

# **13 février 2023 : la ligue et le TCS lancent l'étude de faisabilité de délocalisation du TCS sur le site du Rondeau, et organisent un travail en commun d'un mois.**

Représentant le TCS : Kylian, Mathieu, Olivier, Anne.  
Pour la ligue : Stéphane Costarella et Frédérique La Rocca.

Lors de cette réunion, la ligue présente le contexte dans lequel celle-ci évolue et quels sont ses projets.

La ligue a pour ambition de créer sur le site de Seyssins un centre de tennis d'excellence, en renforçant la formation (éducateurs, arbitres et bénévoles), en facilitant l'accueil de grandes compétitions et en développant des activités complémentaires.

Le site de la ligue appartient à la métro, la ligue de tennis ARA est titulaire d'un bail emphytéotique de longue durée. La ligue possède aujourd'hui 4 terrains extérieurs en résine, et prévoit de transformer en terrains résine les 4 terrains en terre battue non utilisés.

La transformation des 4 terrains est prévue en 2023.

Les gaines pour amener les câbles permettant d'éclairer ces 4 courts sont prévues, sans que l'éclairage soit budgétisé.

Les 4 terrains en résine existants ne sont ni éclairés, ni prévus d'être alimentés.

Le site de la ligue (bâtiments) accueille le personnel de la

ligue et le personnel du comité qui vient d'y déménager.  
Les bureaux et salles sont saturés.

Le restaurant de la ligue est exploité par un gérant indépendant. Le hors sac y est interdit.

Le TCS présente un bref historique de son projet, la situation du club et sa demande dans le cadre d'un hébergement à la ligue :

5 courts éclairés dédiés au TCS

2 padels à construire dédiés au TCS

1 club-house de 100m<sup>2</sup> avec vestiaires et sanitaires (équivalent de ce qui existe aujourd'hui)

Transfert du système de location horaire sur le site de la ligue

Des créneaux de courts couverts plus importants pour compenser l'éloignement.

Ligue et TCS expriment leur intérêt commun à travailler ensemble et conviennent de se revoir le 28 février.

**28 février : ligue et TCS finalisent l'étude et la présentation commune à la mairie.**

**2 incontournables à résoudre : les éclairages des courts extérieurs et la construction d'un club house.**

**1 point critique : l'éloignement des écoles et la sécurité des accès, met en danger l'école de tennis.**

Représentant le TCS : Kylian, Mathieu, Olivier, Anne.

Pour la ligue : Stéphane Costarella, Frédérique La Rocca, et Guy Zunarelli.

La ligue présente ce qu'elle peut proposer au TCS. Le cadre serait celui d'un club hébergé par signature d'une convention.

Mise à disposition de 8 courts extérieurs en résine, non éclairés.

Les créneaux disponibles restent à définir, ils seraient fixés annuellement en fonction des besoins de la ligue pour l'enseignement et pour les compétitions qu'elle souhaite développer.

La construction de padels serait étudiée à partir de 2024 par la ligue en fonction de la politique padel de la FFT. Ils seraient implantés si la décision est positive sur 2 des 8 courts extérieurs existants.

Pas de possibilité de construction de club house. Le PLUI ne le permet pas.

Pas de local existant pouvant être dédié au club, les surfaces sont déjà saturées.

Le seul endroit de convivialité possible est le restaurant qui fait l'objet d'une exploitation commerciale et ne peut être "annexé", même temporairement et partiellement par le club.

la ligue insiste sur la dangerosité des accès aux lieux qui lui semble problématique avec des enfants en nombre venant à l'école de tennis.

Une synthèse commune et partagée est la suivante :

Le TCS actuellement club convivial et familial, compétitif et non élitiste deviendrait un utilisateur de créneaux mis à disposition sur des courts extérieurs pour la pratique libre et encadrée.

Des évolutions pourraient être envisagées par la ligue, sous réserve de compensations financières dans le cadre d'un partenariat avec la ville de Seyssins :  
possibilité de donner l'autorisation au TCS de gérer de la location horaire sur les courts extérieurs, avec redevance créneaux supplémentaires en courts couverts, sous conditions que la ligue puisse justifier par un financement de la ville que les pratiquants du TCS bénéficient de ces avantages.

La ligue confirme un accord de principe et sous conditions d'héberger le TCS. Elle rappelle aussi que son rôle est d'aider au développement des clubs.

**8 mars 2023 : en conclusion de la présentation faite par le TCS et la ligue, le maire de Seyssins et son adjoint aux sports demandent la poursuite du travail sans club house et sans courts éclairés.**

Représentant la ligue : Stéphane Costarella et Michel Amat, aussi président du comité de l'Isère

Pour le TCS : Mathieu et Anne

Mairie de Seyssins : Fabrice Hugelé, maire, Loick Ferrucci, adjoint aux sports et Fabien Mary, directeur du service des sports.

La présentation commune est faite par Stéphane et Anne. La synthèse d'une évolution majeure pour le club, et d'une diminution prévisionnelle des effectifs de moitié, confirmée par Michel Amat est présentée.

Les points de difficulté sont abordés :

### **Éloignement des écoles**

Actuellement la localisation du club permet aux parents de laisser aller leurs enfants à pied ou en trottinette.

Aujourd'hui 99 enfants de 4 à 14 ans habitent Seyssins et sont adhérents.

L'éloignement des écoles rendra difficile l'organisation de l'école de tennis.

Les conditions de sécurité au rondau, soulignées par la ligue qui les vit quotidiennement sont à ajouter.

La mairie estime que l'éloignement est minime et que les enfants se feront emmener par leurs parents.

### **Pas de possibilité de club-house ou de local dédié.**

Le TCS et la la ligue expliquent que ce local a 2 rôles :

#1 accueillir les enfants (et adultes) quand il pleut et qu'un cours est prévu sur les courts extérieurs.

#2 servir de lieu de convivialité lors des matchs par équipe, des tournois, des animations organisées par le club.

Contrairement à ce qu'avait affirmé quelques semaines plus tôt Loïck Ferrucci, aucune piste de solution n'est proposée par la mairie.

Au contraire, le maire nous explique que nous pourrions utiliser le restaurant.

La ligue fait part de son expérience de clubs ayant des restaurants en gérance.

Un point majeur concerne la cohabitation d'enfants dans des lieux servant de l'alcool.

La situation est difficile à gérer dans un contexte où il y a foule.

L'autre est l'incompatibilité de cohabitation : le restaurant est un lieu privé et commercial ne pouvant servir de lieu d'accueil à des activités non lucratives... par définition.

Le maire insiste en nous expliquant notamment que le volley n'a pas de club house, et qu'il ne comprend pas notre besoin.

## **Courts non éclairés**

Aucune évocation ou proposition de la mairie pour prendre en charge l'éclairage des courts de la ligue.

## **Question finale de Michel Amat : la décision de vente est elle prise ?**

Le maire n'apporte aucune réponse claire et ne formule aucun démenti.

## **Cadre juridique**

Stéphane Costarella insiste sur le fait que l'hébergement

du TCS ne pourra se faire sans son accord et qu'une convention devra être signée.

Florent Dousset, président de la ligue est avocat et sera exigeant sur les termes de la convention.

## **Conclusion faite par le maire et son adjoint aux sports**

Le travail de qualité produit est reconnu par la mairie.

Le maire et son adjoint aux sports demandent que nous continuions à travailler pour trouver comment déménager à la ligue.

**15 mars 2023 : lors d'une réunion extraordinaire, les enseignants et le bureau du TCS se prononcent à l'unanimité CONTRE cette position prise par la mairie de Seyssins, étant donné l'éloignement, la dégradation du service rendu aux pratiquants et le risque majeur de disparition de l'identité et de l'esprit du club**

Anne fait part du debrief effectué avec Michel Amat et Stéphane Costarella suite à la réunion avec la mairie.

Le bureau constate que la mairie effectue des changements de position d'une réunion sur l'autre.

Le bureau constate que la mairie demande au TCS de poursuivre le travail avec la ligue pour délocaliser le TCS dans les conditions suivantes :

#1 accès sur des créneaux restant à définir à des courts



extérieurs non éclairés

#2 pas de club house, pas de lieu d'accueil et de convivialité dédié.

#3 sur le site du rondeau, éloigné des écoles et posant des problèmes de sécurité d'accès.

Le bureau met en évidence que les entraînements et accès libre aux courts de tennis se font sur des créneaux horaires allant jusqu'à 22 h.

Les 3/4 des entraînements adultes ont lieu après 18 h.

Le fait que les courts ne soient pas éclairés rend impossible la plupart des pratiques encadrées pour les adultes et limite fortement les pratiques libres.

Le bureau débat sur l'école de tennis. Actuellement, le TCS offre un service aux enfants et aux parents, en proposant d'aller chercher les enfants à l'école Blanche Rochas.

L'accès au gymnase en cas de pluie permet de faire pratiquer les enfants.

La sécurisation du lieu actuel du TCS et la présence fréquente des enseignants en dehors de leurs heures de cours facilite la pratique libre pour les enfants, en toute sécurité.

L'absence de club-house nous apparaît très problématique dans la gestion de l'école de tennis.

Michel Amat, président du comité de ligue nous a donné, par son expérience, une estimation de diviser par moitié le nombre d'enfants inscrits à l'école de tennis.

Le bureau débat sur l'équipe pédagogique.

Aujourd'hui, le TCS emploie 3 entraîneurs à temps plein formant une équipe pédagogique.

Au delà des heures d'entraînement qu'elle prend en charge, elle participe à l'animation, a un rôle social et éducatif. Le projet du club donne une motivation dont bénéficient tous les adhérents.

L'ensemble des enseignants a aussi une partie de travail administratif et d'organisation à mener : inscription des équipes, organisation des cours, organisation des groupes, contacts avec les parents, renseignements à donner...

Les conditions d'accueil à la ligue redimensionnent et le club et le projet.

En dehors des terrains, les entraîneurs actuels n'auront pas de lieu où accueillir et renseigner.

Ces 3 emplois seront en danger.

Le bureau estime qu'il ne pourra pas proposer un cadre suffisamment motivant pour des enseignants de la qualité de ceux que nous avons aujourd'hui.

Compte tenu de l'éloignement des écoles, de l'absence de club-house ou de lieu d'accueil et de convivialité dédié, de l'atteinte majeure portée à l'esprit du club, le bureau et les enseignants s'opposent à l'unanimité au projet de délocalisation initié par le maire de Seyssins.

Au vu de la gravité de la situation, le bureau décide :  
D'informer les adhérents.

De les consulter de façon anonyme, pour connaître leur position.

En fonction des réponses à cette consultation le bureau s'engage à mener, avec le soutien actif de tous ceux qui le désirent, toutes les actions nécessaires pour faire avorter ce projet de délocalisation.

édition du 21 mars 2023